

N° 2023-100

OBJET :

DDVA – Création d'emplois non permanents d'hotes(ses) de caisse polyvalent(e)s pour accroissement saisonnier d'activité

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Forclaz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie ;
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions de l'article L332-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

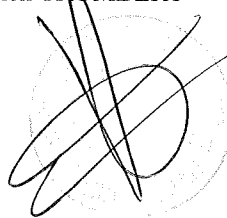
Considérant qu'il y a lieu de créer, au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

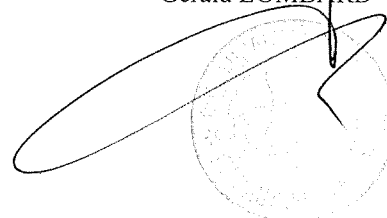
- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer 2 emplois non permanent d'hôtes(se) de caisse polyvalent(e) pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023 sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 450,
- **précise** que le grade de référence de ces emplois est celui d'adjoint administratif,
- **charge** Monsieur le Président de recruter des personnes sur ces emplois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :